Commune de Parenty

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal séance du vendredi 24 mars 2023.

Le vendredi 24 mars 2023, à 20 heures, sur convocation du maire Serge Depraiter, les membres du Conseil municipal se sont réunis en mairie de Parenty.

Étaient présents : Serge Depraiter - Marie Andrieu - Olivier Delseaux - Philippe Duboëlle - Frédéric Dupend - Carine Fourcroy - Marie-France Huchin - Élisabeth Lemor - Ludovic Lozinguez - Rémi Marbeuf - Thomas Peron.

Étaient absents: Damien Leduc excusé - Michel Gourlain qui a donné procuration - Sébastien Hibon qui a donné procuration - Julien Mailly qui a donné procuration.

Philippe Duboëlle est désigné secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 17 février 2023 étant approuvé à l'unanimité des membres, le Conseil est invité à débattre les points à l'ordre du jour.

Véhicule de société

Acquis fin 2021 d'occasion pour un montant de 3 500 euros TTC le fourgon Opel Vivaro mis à la disposition de l'employé communal et qui totalise 300 000 km, présente des problèmes mécaniques. Le véhicule âgé de 10 ans va faire l'objet d'une expertise afin de déterminer s'il y a intérêt à engager des frais de réparation.

Dans le cas contraire, après un tour de table, le Conseil se prononce à l'unanimité pour son remplacement. Au regard du kilométrage annuel parcouru, il opte pour un véhicule utilitaire léger d'occasion muni d'un crochet d'attelage. Voire l'acquisition d'une remorque double essieu. La décision finale sera prise le 14 avril prochain lors de la présentation du budget.

Lutte contre le frelon asiatique

Le développement des colonies de frelons asiatiques sur nos territoires a conduit à l'achat, par la municipalité, d'une quinzaine de pièges répartis auprès des membres du Conseil.

Olivier Delseaux s'est chargé de l'achat via Internet. Une délibération sera prise pour remboursement d'avance de financement assurée par ses soins pour un montant de 549 euros TTC, soit 36,60 euros/piège.

Curage de fossés

Le curage des fossés rue des Chasse-Marée a été confié à un prestataire, l'entreprise Hornoy à Herly. Ce qui se traduit par une dépense de 50 euros/heure pour un total de 5 heures d'intervention avec surplus de déplacement.

Remplacement d'un congélateur

L'un des deux congélateurs à tiroirs mis à la disposition de la cantine scolaire voire lors des locations de salle, nécessite son remplacement. Le Conseil valide son remplacement, le montant de l'investissement se situant autour de 500 euros.

Un accord doit être trouvé avec la gestionnaire de la cantine afin de pouvoir libérer l'un des deux congélateurs en cas de location de salle et ce, sur demande expresse des locataires.

Questions diverses

Location de salle: l'accroissement du coût de l'énergie nécessite une révision des tarifs de location de la salle des fêtes. Sur proposition du maire, le Conseil se prononce pour une augmentation tarifaire. Les montants réclamés passeront de 200 à 250 euros pour les utilisateurs qui résident à Parenty, de 400 à 450 euros pour les personnes extérieures au village. Le nouveau tarif prendra effet au 1er septembre 2023. Pour les contrats de location engagés avant le 24 mars 2023, il n'y aura pas de révision tarifaire.

<u>Validation des modifications de la composition des adjoints</u>: le maire informe que le préfet du Pas-de-Calais a validé les modifications votées par le Conseil lors de sa séance du 17 février suite à la démission de Michel Gourlain au poste de 1er adjoint, à savoir : Ludovic Lozinguez devient 1er adjoint en charge de la commission des travaux et des fêtes ; Philippe Duboëlle devient 2ème adjoint en charge de la communication ; Marie Andrieu devient 3ème adjointe en charge des technologies de l'information.

Rémunération du conseiller-délégué au personnel: suite à sa nomination en temps que délégué en charge du personnel technique de la commune, sur proposition du maire, le Conseil accorde à Rémi Marbeuf le versement d'une indemnité mensuelle égale à 2,6 % (90,55 euros/mois).

<u>Festivités à venir</u>: Ludovic Lozinguez précise le calendrier des manifestations festives des prochains mois: le 29 mai, journée des peintres à Doudeauville; les 22 et 23 juillet, journée des Jardins ouverts; les 13 et 14 août, Illuminations de la Vallée de la Course; le 30 septembre, repas organisé par le Syndicat d'initiative de La Vallée de la Course et Affluents à Preures ou à Montcavrel.

<u>Pose de panneaux indicateurs</u>: Rémi Marbeuf précise qu'un panneau « Parking » a été installé au Parencity et qu'un marquage « Défense de stationner » va être réalisé par la société de travaux publics Lefrançois à l'entrée principale sur cet espace de loisirs.

<u>Plantations sur le domaine Public</u>: Rémi Marbeuf propose qu'un courrier d'information et de sensibilisation soit adressé aux résidents de la commune dont la présence de végétation empiète sur l'espace public. Ceci pour donner suite à l'état des lieux conduit par les élus.Ce courrier devra être doublé d'une prise de rendez-vous avec les personnes concernées.

<u>Réparation de l'escalier au logement de l'école</u>: la restauration de l'escalier du logement loué à un particulier par la commune s'avère nécessaire. Toutefois, cette intervention nécessite de pouvoir y accéder, observe Rémi Marbeuf. Charge au locataire de prendre les dispositions nécessaires.

<u>Création d'un circuit VTT en prolongement du terrain de foot</u>: Rémi Marbeuf informe que les travaux ont démarré.

<u>Questions en suspens</u>: Philippe Duboëlle souhaite que des questions posées par lui même ou celles qui lui ont été confiées par écrit par Michel Gourlain et Sébastien Hibon soient inscrites à l'ordre du jour de la prochaine réunion de Conseil du 14 avril :

- Affaissement de la rue aux Hêtres dans le virage face aux nouvelles habitations;
- Participation financière de la commune suite à la sollicitation des Restaurants du Coeur;
- Fixation systématique de la date de la prochaine réunion de Conseil en fin de séance.
- Reprise des concessions funéraires en état d'abandon ;
- Retour à la lecture du procès verbal en début de séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Ainsi fait et délibéré.